



BUREAU DU 26 JUI 2024

DÉLIBÉRATION N°	B2024	06	26	02
-----------------	-------	----	----	----

- Date d'envoi de la convocation : 20 Juin 2024
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 3 Juillet 2024
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents : 14
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 4
- Nb de membres absents et excusés : 12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20240626-B2024062602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Publication : 27/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CONTRATS PUBLICS

ENLEVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES CENDRES ET REFIOM ISSUS DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE VESTA A GRAND-QUEVILLY AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le marché ayant pour objet l'enlèvement, transport et traitement des cendres et REFIOM issus de l'unité de valorisation énergétique Vesta à Grand-Quevilly a été notifié le 15 juin 2018 à l'entreprise SERAF pour une durée de 78 mois à compter du 02/07/2018 et jusqu'au 02/01/2025.

Il arrivera à son terme le 2 janvier 2025 à 23h59.

Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires indiqués au marché.

Le SMEDAR a engagé une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat d'exploitation de son UVE sous la forme d'un Marché Global de Performances.

Afin de mener à bien cette procédure complexe, et d'assurer une transition optimale entre l'actuel et le futur titulaire du contrat, il est apparu nécessaire de prolonger la durée du Marché d'exploitation en cours pour une durée de 3 mois, portant sa date de fin au 31 mars 2025.

Afin d'assurer la continuité du service de traitement des cendres et Refiom dans l'attente de la mise en place du nouveau marché d'exploitation, il apparaît nécessaire de prolonger le présent marché pour la même durée **de 3 mois, soit jusqu'au 1^{er} avril 2025.**

En outre, les quantités ayant été réellement traitées ont dépassé les estimations initiales indiquées au marché (le montant estimé initialement a été atteint en mars 2024). En effet, les estimations indiquées au marché ont été faites sur la base d'une capacité de traitement de 315 000 T. Or rapidement l'UVE a traité plus de déchets, générant ainsi une production plus importante de cendres et de Refiom. De plus, l'exploitant avait dans son offre sous-évalué la réalité des consommations de Bicar par tonne. Cependant, le passage au traitement sec des fumées par utilisation du Bicar a permis de réduire la production de Refiom ramenée à la tonne et donc d'en limiter l'augmentation globale.

Pour ces raisons, l'évaluation du montant des prestations doit être revue. L'augmentation constatée des quantités est de 18,4%, soit 2 403 000 €.

Les tonnages de REFIOM sont très irréguliers et souvent plus importants les mois d'hiver, il est proposé de prévoir une marge de sécurité et d'augmenter le montant estimatif du marché de 2 614 000 € HT (+ 1 960 500 € HT pour le marché initial et + 653 500 € pour la période de prolongation).

Soit une augmentation de 20%.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique.
Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,

Considérant le rapport présenté.
Considérant l'avis favorable rendu par la Commission d'Appel d'Offres le 25 juin 2024.

Article unique : D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2021822.

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de vote POUR	16	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Nb de vote CONTRE	00	
Abstention(s)	00	